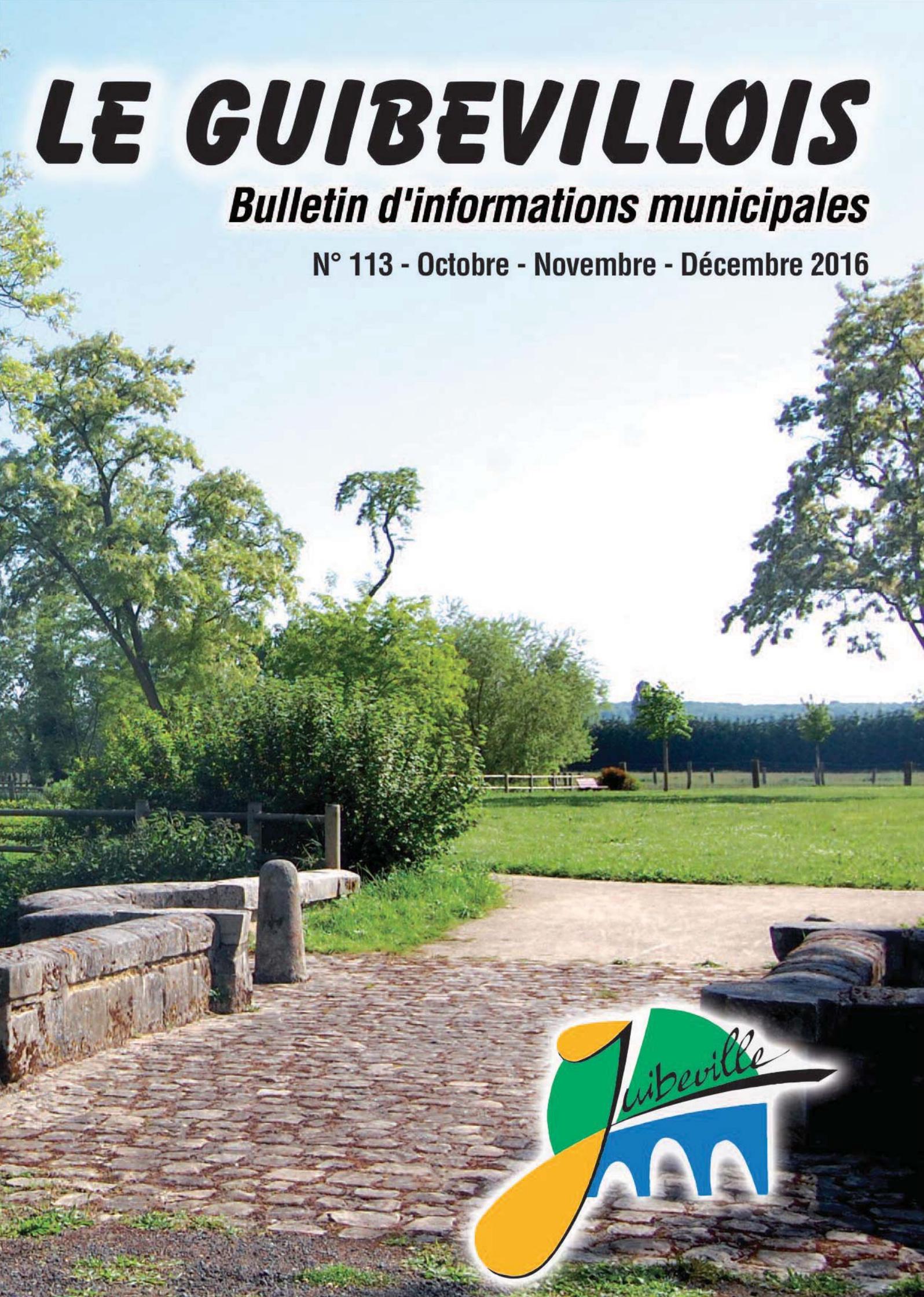


LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

N° 113 - Octobre - Novembre - Décembre 2016



LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

Directeur de publication :

Gilles LELU, Maire

Comité de rédaction : commission Information - Communication :

Gilles Lelu, J-Daniel Blanchecotte, Michel Collet, Philippe Dupuis, Rémi Granelli, Henri Guischart, Didier Hurdoyal, Déborah Moricet, Thierry Raton.

LE GUIBEVILLOIS VOUS INFORME...

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

- Conseil municipal du 4 octobre 2016
- Rentrée scolaire,
- Travaux du PAVE (accessibilité),
- Tir au drapeau
- Signature du Contrat Départemental,
- Fête de Noël,
- Vie pratique,
- la Valdorgienne
- Vie associative.

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2016

TRANSPORT DU CENTRE DE LOISIRS DE LARDY

Le Conseil municipal a adopté les tarifs du transport au centre de loisirs de Lardy le mercredi sans augmentation.

CONVENTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal a reconduit les conventions suivantes :

- fourniture de repas livrés avec la Sté « Les petits gastronomes » pour le restaurant scolaire de Guibeville,
- accès au centre de loisirs d'Arpajon,

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACADEMIE DE VERSAILLES

Le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Académie de Versailles une convention de partenariat visant à bénéficier d'une subvention de 50 % sur l'acquisition d'une classe numérique mobile dont le coût est estimé à environ 8000 € HT (pack PC + tablettes + installation wi-fi).

REGLEMENT DES FACTURES PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la mise en place d'un système de paiement par prélèvement automatique des factures des services périscolaires. Ce type de règlement, réclamé par les familles, va être mis à l'étude.

ETAT-CIVIL

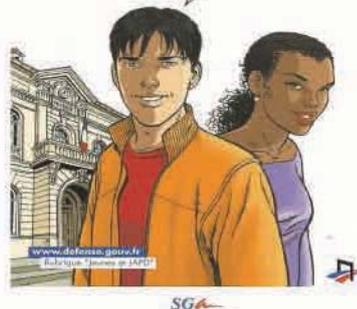
Naissances

Kathleen THO
Le 07 Aout 2016

Noah, Maël CREBASSA
Le 15 Septembre 2016



MINISTRE DE L'INTERIEUR
J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Adressez-vous en mairie. Une attestation de recensement vous sera délivrée.



PERMANENCES DE MICHEL PUZOL, DEPUTE DE L'ESSONNE

Vendredi 14 octobre de 15 h à 18 h à Dourdan
Vendredi 4 novembre de 15 h à 17 h à Arpajon
Vendredi 18 novembre de 15 h à 18 h à
Brétigny-sur-Orge
Vendredi 2 décembre de 15 h à 18 h à Saint-
Chéron

Lors de ces permanences, Michel POUZOL vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès de Yoann SIMBOISELLE au 06.83.51.29.53 ou Florence LEBOURG au 07.84.30.85.23.

L'HEURE DE LA RENTREE A SONNE.



Et voilà une nouvelle fois les jolies petites têtes blondes ont repris le chemin des bancs de notre école.

Qui dit nouvelle rentrée dit aussi nouveaux enfants mais pas que... Cette année à Guibeville, nous disons aussi nouvelle directrice !

Nous vous avons annoncé dans le dernier Guibevillois le départ de Mme LACLERGERIE, la directrice de l'école, qui nous quittait après 10 années de bons et loyaux services.

Il fallait bien la remplacer.

Nous pouvons donc vous annoncer l'arrivée de Mme LEMONIE au poste de directrice de notre école.



Mme LEMONIE a pris ses fonctions et a accueilli, avec son équipe, l'ensemble des élèves de notre groupe scolaire.

L'effectif total est donc pour cette rentrée de 71 élèves.

On trouve avec Mme HELIE 22 élèves :

9 enfants de Petite Section
13 enfants de Moyenne Section

Puis avec Mme ABADIE 26 élèves :

7 enfants de Grande Section
10 enfants de C.M.1
9 enfants de C.M.2

Et enfin avec Mme LEMONIE 23 élèves :

7 enfants de C.P
7 enfants de C.E.1
9 enfants de C.E.2

Cette nouvelle rentrée est également marquée par le nouvel aménagement de la cour de récréation.

En effet pendant les grandes vacances, suite à la décision du dernier Conseil Municipal, les travaux de réfection de la cour de récréation ont pu être réalisés.



Parmi ces travaux, on peut trouver :

- un nouveau marquage au sol qui permet aux plus petits de rouler comme papa et maman,
- De nouveaux espaces de course pour les plus grands,
- le réaménagement des terrains de basket-ball et de football
- des marelles pour tous



De quoi débiter l'année scolaire dans de bonnes conditions pour les enfants.



La rentrée a toutefois dû se faire dans le cadre du plan Vigipirate.

En effet, comme le rappelait Mme LEMONIE lors de la réunion de rentrée avec les parents qui s'est tenue le vendredi 16 Septembre dernier, la vigilance est de rigueur même à l'école.

Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans l'école. Une exception est accordée au mois de Septembre pour les parents des petites sections. La première rentrée étant toujours compliquée pour les tout-petits...

De plus, les enfants auront cette année également un exercice de sécurité supplémentaire en prévention du risque d'attentat...

Vous pouvez retrouver sur le site de la commune (www.quibeville.fr) toutes les informations complémentaires concernant l'école (horaires, téléphone, etc....) et également tout ce qui concerne le périscolaire (menus de la cantine en ligne, tarifs, horaires etc...)

Vous y trouverez aussi des informations sur l'association de parents d'élèves de Guibeville ainsi que les coordonnées des membres du bureau.



Pensez aussi à venir faire calculer votre quotient familial en Mairie, si ce n'est déjà fait, pour bénéficier du tarif adapté concernant le périscolaire. Pour cela munissez-vous de votre dernier avis d'imposition, d'un justificatif de vos prestations de la CAF et de votre livret de famille.

BIENTOT VOTRE PAIN A GUIBEVILLE

Un projet d'installation d'un distributeur automatique de baguettes devrait voir le jour très prochainement. Vous en serez informés par un Flash-info.



Ce distributeur devrait être installé à proximité de l'entrée de la salle polyvalente. Cet emplacement central avec possibilité de stationnement a été retenu par l'équipe municipale pour vous permettre un accès facile. L'installation de ce distributeur se fera, à titre d'essai pour une période de trois mois. Son maintien ou non dépendra ensuite de sa fréquence d'utilisation.

Ce distributeur sera alimenté plusieurs fois par jour pour garantir la fraîcheur des produits avec des baguettes tradition fabriquées uniquement avec des produits de boulangers non industriels mais artisanaux, selon les méthodes de la boulangerie française traditionnelle (fermentation et pousse lente, façonnage manuel,...)

Nous espérons que ce service vous apportera toute satisfaction.

MISE EN ACCESSIBILITE DES PASSAGES PIETONS

Dans le cadre du P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement des Espaces publics), l'Etat impose aux communes de rendre accessible tous les passages piétons aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, ces travaux sont actuellement en cours dans la commune.



Tous les abaissements de trottoirs ont été réalisés, il reste pour certains à effectuer le marquage des passages piétons et la pose des bandes podotactiles.

Ces travaux d'un montant total de 127 679 € HT sont financés à hauteur de 50 % par la commune et 50 % dans le cadre des fonds de concours 2015 de l'ex-Communauté de Commune de l'Arpajonnais.

Ils sont effectués par l'entreprise Essonne TP de Boissy sous St Yon. La réalisation de ce projet est très importante pour la Municipalité car, outre le fait d'être en conformité avec la réglementation, il sera désormais possible pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite de se déplacer dans toutes nos rues de façon autonome.

Nous vous rappelons également que la taille régulière des haies sur le bord des trottoirs est une obligation pour les propriétaires mais aussi qu'elle facilite le déplacement des personnes en situation de handicap.

COMPETITION DE TIR AU DRAPEAU

La compagnie d'arc de Saint-Vrain, les Archers de la Prévôté, a organisé sa compétition annuelle à Guibeville le 2 octobre dernier. Plus de trente participants, non seulement du club de Saint-Vrain mais aussi d'autres clubs des environs, étaient présents à cette compétition.

La compétition s'est déroulée sur le terrain communal derrière l'école. Dès 14h00, tout le monde était en place.

D'une distance de 90 à 125 m, les archers devaient tirer 3 flèches dans une cible ronde tracée au sol qui a un drapeau en son centre.

A la fin des épreuves, les archers étaient à la disposition des Guibevillois pour fournir toutes les informations nécessaires aux personnes intéressées et leur proposer quelques tirs



d'essais dans une cible à 10 m. Si cette discipline vous intéresse, le club vous accueille dans ses locaux à Saint-Vrain, plusieurs fois par semaine selon les niveaux. Pour plus de détails et contacter la compagnie, vous pouvez visiter son site internet :

www.compagnie-arc-st-vrain.fr

SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

C'est le vendredi 23 septembre qu'a été signé en mairie le contrat départemental entre le Conseil départemental et la commune de Guibeville.



M. Michel BOURNAT, vice-président du Conseil départemental de l'Essonne est venu avec M. TOUZET et Mme BOUGRAUD nos conseillers départementaux, signer à Guibeville avec M. le Maire, le contrat départemental qui comprend un programme de travaux subventionnés à 50 % par le Département.

Les projets concernés par ce contrat sont :

- La mise en accessibilité de la mairie et de l'école,
- L'éclairage de la salle polyvalente,
- La réalisation d'un skate-park,
- La réalisation d'un parcours de santé.

Le montant de ces travaux étalés sur trois ans, s'élève à 200 000 € HT dont 50% sont subventionnés par le Conseil départemental. Les premiers travaux démarreront dès l'automne.

NOEL DE GUIBEVILLE



... et la visite
du Père Noël !

Retenez dès à présent
votre après-midi du

**SAMEDI 10
DECEMBRE**

**Spectacle, goûter,
cadeaux, colis des
Anciens**

**Nous vous rappelons que les cadeaux
des enfants ne sont remis qu'en
échange du bon de réservation. Ne
l'oubliez pas !**

**L'attribution du colis des Anciens se
fait désormais sur inscription en
mairie. N'oubliez pas de retourner
votre bon de réservation.**

VIE PRATIQUE

NOUVELLES MESURES POUR LE PERMIS DE CONDUIRE A 1 € PAR JOUR.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les conditions d'accès à l'aide au financement du permis de conduire destinée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans (permis à 1 € par jour) sont élargies. Cette aide, qui consiste en un prêt à taux zéro, peut désormais être demandée pour financer : une première formation au permis de conduire des catégories A1 (moto légère), A2 (moto de puissance intermédiaire) ou B (voiture ou quadricycle lourd) ; ou une formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique de conduite. Elle est également ouverte aux personnes âgées d'au moins 24 ans qui souhaitent bénéficier, d'ici le 1^{er} décembre 2016, d'une formation complémentaire après un échec à l'examen pratique du permis de conduire de la catégorie A (moto avec ou sans side-car et 3 roues à moteur). Lorsque la formation vise l'obtention du permis B, l'aide peut être accordée en cas :

- d'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée) ;
- ou d'apprentissage en conduite supervisée.



Le montant du prêt pour une formation initiale est égal, au choix de l'emprunteur, à 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €. Il ne peut être attribué qu'une fois à un même bénéficiaire. Le montant du prêt pour une formation complémentaire est égal à 300 €. Seuls les jeunes ayant bénéficié d'un prêt pour financer une formation initiale peuvent prétendre à un prêt pour financer une formation complémentaire. Et là encore, ce prêt ne peut être attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire et pour une même catégorie de permis de conduire.

Pour bénéficier de ces aides au financement du permis de conduire, le jeune (ou son parent) doit s'adresser aux auto-écoles et établissements de crédit adhérents à ce dispositif « Permis à 1 euro par jour ». Les adresses sont disponibles sur le site de la sécurité routière.

Pour en savoir plus :

> www.service-public.fr

> www.securite-routiere.gouv.fr<

LE PACS MOINS PROTECTEUR QUE LE MARIAGE !

On compte aujourd'hui deux pacs pour trois mariages : cette union plus facile à contracter, plus simple à dénouer, répond aux aspirations de nombreux couples. Mais, le conjoint pacsé est moins bien protégé en cas de décès.

Qu'en est-il des couples pacsés ?

La plupart des couples pacsés sont en séparation de biens, régime dans lequel rien n'est mis en commun. Il est cependant possible de choisir un régime d'indivision, plus protecteur mais contraignant, ou de prévoir des aménagements dans la convention de pacs. Attention, surtout à un point : les partenaires doivent impérativement rédiger un testament, à défaut de quoi ils n'ont aucun droit dans la succession de leur compagne ou compagnon.



Quid des pensions de réversion ?

C'est un point essentiel à souligner. Au décès de l'assuré, seul l'époux ou l'épouse (voire le conjoint divorcé) peut prétendre au versement de la pension de réversion, c'est-à-dire d'une partie de la retraite de son conjoint.

Y a-t-il des différences au niveau fiscal ?

En matière de succession et de donation, les couples pacsés et mariés bénéficient du même barème et des mêmes abattements. En la matière, les couples de concubins paient très cher leur liberté. Ils sont considérés comme des tiers. Les droits de succession éventuels s'élèveront à 60 %, après un abattement de 1594 euros.

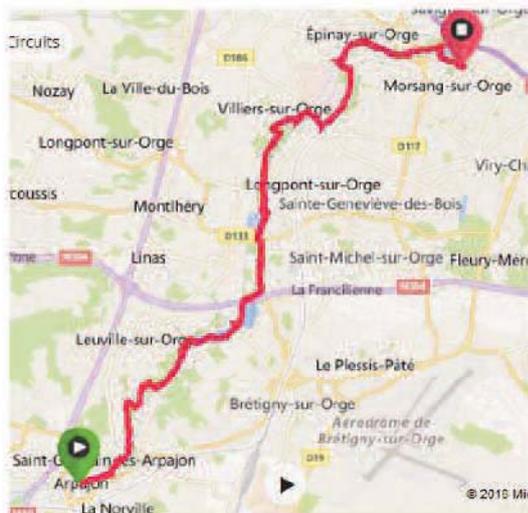
Les concubins sont-ils encore plus défavorisés ?

En effet, en matière de logement, retraite, succession, le concubinage n'apporte aucune protection.

Pour en savoir plus : > www.notaires.fr

LA VALDORGIEENNE

Le 18 septembre dernier s'est tenue « La Valdorgienne », il s'agit d'une course « Run and Bike » organisée par « Cœur d'Essonne Agglomération », notre jeune et nouvelle communauté d'agglomération.



Cette course conviviale et familiale consistait à se relayer par équipe de deux ou trois en course à pied et à vélo pour réaliser un parcours de 16 km menant d'Arpajon au parc du Château de Morsang-sur-Orge.

La course suivait un parcours pittoresque et bucolique longeant principalement les bords de l'Orge.

Plusieurs équipes de Guibevillois étaient engagées, ce qui a permis à la commune de remporter le trophée de « la ville la plus sportive ».

Le trophée a été remis à Monsieur le maire qui a lui-même participé à la course.

Rendez-vous l'année prochaine pour y participer encore plus nombreux et conserver ce trophée !



Bravo aux Guibevillois ! Avis aux amateurs pour l'édition 2017.

VIE ASSOCIATIVE

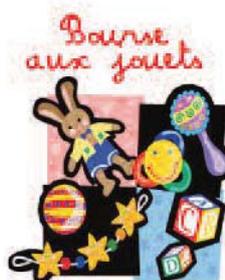


vous propose son programme d'automne :

Votre salon des artistes locaux

GUIB'ART

Les 5 et 6 novembre 2016



Le 27 novembre 2016

Votre **LOTO** annuel



Le 3 décembre 2016

En partenariat avec le TELETHON



L'association **GYMAGUIB** a renouvelé les membres de son bureau à la dernière assemblée générale. Il est composé de Mesdames :

Amandine LEFEVRE, Présidente

Valérie LELU-DARPEIX secrétaire,

Martine BERTINOT, trésorière



Les cours se déroulent de la manière suivante :



- **Le mardi de 19h30 à 20h30** avec notre animatrice **Sonia MARMET** (gym globale, gym santé),
- **Un mardi tous les 15 jours de 20h30 à 21h30**, un cours de Body Zen est assuré également par Sonia.



- **Le jeudi de 19h30 à 20h30**, un cours de renforcement musculaire, cardio step, circuit training avec Anthony NICOD, notre nouvel animateur sportif.

Venez rejoindre GYMAGUIB afin de passer un moment dynamique et convivial !



MAIRIE DE GUIBEVILLE

Rue Pasteur - 91630 GUIBEVILLE

Tél. : 01 64 90 26 33

Fax : 01 64 90 95 94

Courriel : mairie.guibeville@wanadoo.fr

Site internet : www.guibeville.fr

HORAIRES D'OUVERTURE



Lundi	10h - 12h
Mardi	14h - 16h
Mercredi	10h - 12h
Jeudi	14h - 16h
Vendredi	10h - 12h
Samedi	10h - 12h



NUMEROS UTILES



COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

La Maréchaussée, 1, place Saint Exupéry
91704 Sainte Geneviève des Bois cedex

Tél. : 01 69 72 18 00

Fax : 01 69 72 18 01



PREFECTURE DE L'ESSONNE

Bd de France - 91000 EVRY
Tél. : 01 69 91 91 91

SOUS-PREFECTURE

Av. du G^{al} de Gaulle - 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 69 31 96 96



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bd de France - 91000 EVRY

Tél. : 01 60 91 91 91

Fax : 01 60 91 91 77



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

29 Av. du G^{al} de Gaulle
91295 ARPAJON CEDEX

Tél. : 01 69 26 84 13



ALLOCATIONS FAMILIALES

1 avenue Aristide Briand
91290 ARPAJON

Tél. : 01 69 26 85 00



TRESORERIE PRINCIPALE

17 rue Victor Hugo
91294 ARPAJON CEDEX

Tél. : 01 60 83 41 63



GENDARMERIE NATIONALE

Brigade d'Egly - 9 allée des joncs
91520 EGLY

Tél. : 01 64 90 00 64



VEOLIA EAU URGENCES TECHNIQUES

7j / 7 - 24h/24h

Tél. : 0969 368 624
(appel non surtaxé)



PLATE-FORME DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Tél. : 3631



ENEDIS Dépannage électricité

Tél. : 09 726 750 91
(appel non surtaxé)



COMIFET

Comité des fêtes et des loisirs
Mairie

91630 GUIBEVILLE

www.guibeville.fr (onglet "COMIFET")



Médiathèque municipale

11 av Charles de Gaulle
91630 GUIBEVILLE

Tél. : 01 60 83 84 35

Courriel : mediatheque.guibeville@orange.fr



GYMAGUIB

Mairie

91630 GUIBEVILLE



COLLEGE ALBERT CAMUS

17 rue du Peuple La Lance
91290 LA NORVILLE

Tél. : 01 64 90 21 20



GRUPE SCOLAIRE LA FONTAINE

13 av. Jacques Cartier
91630 GUIBEVILLE

Tél. école : 01 69 26 19 30

Tél. garderie : 01 69 26 19 32

Tél. cantine : 01 69 26 19 33



LYCEE RENE CASSIN

17 rue Jean Moulin
91290 ARPAJON

Tél. : 01 60 83 29 09



LYCÉE EDMOND MICHELET

2 boulevard Abel Cornaton
91290 ARPAJON

Tél. : 01 60 83 97 63



URGENCES



**POLICE
NATIONALE**

17



15



18



01 60 81 17 17

ARBRES & PAYSAGES

Nos équipes au service de vos jardins

contact@arbres-et-paysages.fr

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Sté CHATEAU - PATTARO

Tél : 01 69 14 82 67 Fax : 01 64 56 28 11
www.chateaupattaro.fr e-mail : chateau.pattaro@wanadoo.fr

Adresse : 12 Grande Rue - 91630 AVRAINVILLE

D E G

DÉPANNAGE CHAUDIÈRES FUEL ET GAZ
CONTRAT D'ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉES - SAV

DÉPAN'EAU-GAZ

Tél : 01 60 82 39 78 Fax : 01 64 56 28 11
www.depaneaugaz.fr e-mail : depan.eau-gaz2@wanadoo.fr

ESSONNE

DEMENAGEMENTS

DEME NAGEZ TRANQUILLE

SOURIRE - QUALITE - EFFICACITE

TARIF IMMEDIAT SUR PLACE

DEVIS GRATUIT

Votre satisfaction nous porte

01.69.88.84.36

ou

www.essonnedemenagements.com



Guibeville

Votre annonce ici dans le Guibevillois

Contactez la Mairie
Tél : 01.64.90.26.33
Courriel : mairie.guibeville@wanadoo.fr

Floralia

Toutes compositions florales
Naissances - Mariages - Décès

15, avenue Charles de Gaulle
91630 Marolles en Hurepoix Tél. 01 64 56 91 08

Aux délices de Lardy

Viennoiseries - pâtisseries - plateaux repas
- buffet - cocktail

Tél 01 60 82 12 28 port 06 23 82 72 11
Email delicesdelardy@sfr.fr
www.auxdelicesdelardy.fr
Livraison : entreprises et particuliers

Commune de

Guibeville

Restez en contact avec votre commune sur

www.guibeville.fr



